

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
VILLAUDRIC
31620

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

☎ 05 61 82 44 13

date de convocation : 16/03/2026

SÉANCE du Vendredi 20 mars 2026

18h30

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Julien MAZERIES, en qualité de doyen de l'assemblée,

Présents : LE CHEVILLER Nicolas, BOUTELEUX Marie, JOUFFREAU Maxime, GERMA-LEBEL Cécilia, MAZERIES Jean-Julien, D'ARGOUBET Sabine, VASSAL Jean-Paul, SENTUC Elodie, RECHATIN Mathis, LARROQUE Leslie, BRAYAT Loïc, MARROT Christelle, SUSIGNAN Cédric, TRILLA Karine, ROUANET Benjamin

Absents excusés : PROVENDIER Philippe, ANTONUCCI Alexia, PARISE Denis, RENARD Lauriane

2026-03-13 : Election du Maire

Mr Jean-Julien MAZERIES, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que «il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal».

L'article L 2122-4 dispose que «le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ...».

L'article L 2122-7 dispose que «le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu».

Mr Jean-Julien MAZERIES sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mr Jean-Paul VASSAL et Cécilia GERMA-LEBEL acceptent de constituer le bureau.

Mr Jean-Julien MAZERIES demande alors s'il y a des candidats.

Mr Nicolas LE CHEVILLER propose sa candidature au nom de la liste « Villaudric au cœur ».

Mr Jean-Julien MAZERIES enregistre la candidature de Mr Nicolas LE CHEVILLER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Mr Jean-Julien MAZERIES proclame les résultats du **Premier Tour** :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Envoyée préfecture le 01/04/2026
Affichée le 25/03/2026

Ont obtenu :

- M. Nicolas LE CHEVILLER 15 voix (quinze en lettres)

- M. Nicolas LE CHEVILLER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Mr Nicolas LE CHEVILLER prend la présidence et remercie l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré les, jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas LE CHEVILLER

